

Index Mandates – Lettre d’information n° 2

Des CSIF avec un indice pondéré selon des critères fondamentaux



Dr. Valerio Schmitz-Esser
Responsable Index Mandates

Les exigences des investisseurs institutionnels sont de plus en plus élevées en matière de transparence dans la gestion de portefeuille. Les fonds institutionnels indexés du Credit Suisse (Credit Suisse Institutional Funds, CSIF) satisfont largement à ces exigences: depuis leur lancement il y a plus de huit ans, ils répliquent avec grande précision leur indice de référence respectif et donnent accès à tous les principaux marchés d'actions, d'obligations et immobiliers.

De nombreux investisseurs souhaitent élargir leur choix en termes d'indices de référence. Avec trois fonds s'appuyant sur des indices d'actions pondérés selon des critères fondamentaux des entreprises, le Credit Suisse offre désormais une alternative aux indices connus pondérés selon la capitalisation boursière. Cette lettre d'information vous décrit ce qu'on appelle les indices MSCI Value Weighted et vous renseigne sur d'autres nouveautés introduites dans les CSIF. Tous ces changements seront effectifs le 2 août 2011.

Des indices MSCI Value Weighted issus de l'approche Enhanced Indexing

Les trois fonds Enhanced Index de CSIF ont été lancés en 2005 et en 2006 et ont en partie nettement surperformé leurs indices de référence. Ce rendement excédentaire a été obtenu en appliquant un modèle mathématique de sélection et pondération des titres constituants de l'indice. Cependant, en raison de l'efficacité croissante du marché, il est devenu plus difficile de réaliser un surplus de rendement dans les conditions générales d'un fonds de placement classique (« long-only »). Par conséquent, le Credit Suisse a décidé d'utiliser ce modèle, à l'avenir, surtout pour les portefeuilles « long-short ».

Les trois fonds Enhanced Index existants sont convertis en fonds indiciaires purs répliquant les nouveaux indices MSCI Value Weighted. Les indices MSCI Value Weighted appartiennent à une nouvelle génération d'indices d'actions pour lesquels la pondération des différents titres n'est pas déterminée par la capitalisation boursière, mais par quatre ratios fondamentaux:

- chiffre d'affaires
- bénéfice
- cash flow
- valeur comptable des fonds propres

Les nouveautés en bref:

- **A l'avenir, les fonds indiciaires jusqu'ici de type Enhanced vont répliquer de manière passive les indices MSCI Value Weighted, une famille d'indices pondérés selon des critères fondamentaux des entreprises. Les fonds Enhanced Index vont être renommés CSIF Europe ex CH Value Weighted Index, CSIF US Value Weighted Index – Pension Fund et CSIF Japan Value Weighted Index.**
- **Dans les fonds obligataires protégés contre l'inflation, l'Italie est sortie de l'indice de référence.**
- **Dans les fonds obligataires en Yen et dans les fonds obligataires globaux, l'application de la date valeur passe de trois à quatre jours.**
- **D'autres modifications visent à simplifier la gestion de trésorerie et la fermeture des fonds lors des jours fériés.**

De par la construction de l'indice, la pondération de chaque titre est indépendante de son cours de bourse. On empêche ainsi que des actions obtiennent une forte pondération dans l'indice uniquement en raison de leur valorisation élevée. La composition des nouveaux MSCI Value Weighted Indices est définie de manière précise dans un cadre de référence publié.

Les trois CSIF reproduisent exclusivement ces indices avec les titres sous-jacents, ce qui garantit une grande transparence.

MSCI Value Weighted et Standard (annualisés en CHF)

Région	Période	MSCI Value Weighted	MSCI Standard	Différence
Europe	31.12.1999-31.01.2011	-0,50%	-1,86%	1,36%
Japon	31.12.1999-31.01.2011	-2,73%	-6,52%	3,79%
Amérique du Nord	31.12.1999-31.01.2011	-1,28%	-3,85%	2,57%

Source: MSCI

Les performances historiques et les scénarios de marché financier ne constituent aucune garantie de résultats courants ou futurs.

Historiquement, les indices MSCI pondérés selon des critères fondamentaux ont obtenu des rendements nettement supérieurs à ceux des indices standards (voir le tableau). Ce surplus de rendement s'explique, entre autres, par une plus forte exposition aux actions à valorisation attractive, ce que l'on appelle les «value stocks». Les nouveaux indices conviennent donc aux investisseurs souhaitant prendre en compte cette prime «value» dans leurs portefeuilles, d'un point de vue tactique ou stratégique.

Modification de l'indice de référence pour les CSIF investissant dans des obligations protégées contre l'inflation

Les obligations protégées contre l'inflation représentent une classe d'actifs de plus en plus appréciée. L'indice CSIF Inflation-Linked Bond World Ex Australia Ex Japan Index hedged CHF Blue investit exclusivement, depuis son lancement en décembre 2009, dans des pays où les investisseurs suisses peuvent demander le remboursement intégral des retenues à la source opérées par ces pays. C'est pour cette raison que le portefeuille ne contient aucune obligation australienne, japonaise ni italienne, bien que l'Italie soit représentée dans l'indice utilisé jusqu'ici.

L'indice de référence du fonds, qui était le Barclays Capital World Government Inflation-Linked Ex Australia Ex Japan Index, devient ainsi le Barclays Capital World Government Inflation-Linked Ex Australia Ex Japan **Ex Italy** Index. Le portefeuille et l'indice de référence correspondent ainsi l'un avec l'autre. En conséquence, l'erreur de suivi estimée entre le portefeuille et l'indice diminue, passant de 0,50% par an à moins de 0,20% par an.

Vos interlocuteurs

En cas de question, veuillez contacter votre Relationship Manager ou les spécialistes produits Index Mandates:

+41 44 334 41 41

index.solutions@credit-suisse.com

Modification de la date-valeur appliquée dans les fonds obligataires globaux et les fonds obligataires en Yen

Comme les emprunts d'Etat japonais constituent la majeure partie des portefeuilles obligataires en Yen, la réglementation relative à la date-valeur appliquée actuellement dans les CSIF, à savoir Jour de souscription + 3 jours, ne concorde plus avec la valeur appliquée dans les instruments sous-jacents. En effet, après réception d'une souscription ou d'un rachat, les emprunts d'Etat japonais ne peuvent être traités en bourse, à cause du décalage horaire, que le jour calendrier suivant au Japon. Sont également concernés les fonds obligataires mondiaux dont les placements comprennent des obligations en Yen.

A l'avenir, la valeur appliquée dans les fonds obligataires CSIF ci-dessous ne sera plus J+3 mais J+4:

- CSIF Bond JPY Index
- CSIF Bond World ex CH Index
- CSIF Bond World ex CH Index Blue
- CSIF Bond World ex CH Index hedged CHF
- CSIF Bond Aggregate JPY Index
- CSIF Bond Aggregate World ex CHF Index

Après ce changement, la réglementation relative à la date-valeur des fonds obligataires CSIF sera la même que celle des fonds en actions CSIF. Pour les fonds en actions investissant dans la zone Pacifique, le règlement se fait déjà, depuis leur lancement, avec une valeur J+4.

Autres changements

Les fonds en actions CSIF seront autorisés à investir dans des placements collectifs indexés. Cette mesure simplifie la gestion de trésorerie pour les marchés sur lesquels aucun contrat à terme « futures » adéquat n'est disponible et permet ainsi une livraison physique « in-kind delivery » de ce type de placements collectifs (p.ex. ETF).

Finalement, certaines modifications ont été apportées dans le prospectus des sous-fonds concernant la fermeture de ceux-ci lors de jours fériés en Suisse et à l'étranger. Nous nous assurons ainsi que l'accès au marché et la réglementation relative à la date-valeur sont toujours alignés entre le fonds et les titres sous-jacents.

Informations juridiques:

Ce document a été élaboré par Credit Suisse SA et/ou ses filiales (ci-après «CS»), avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Le CS ne fournit toutefois aucune garantie quant à l'exactitude et à l'exhaustivité du présent document et décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Le présent document reflète les opinions du CS au moment de sa rédaction; celles-ci peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Ce document est fourni exclusivement à titre d'information et à l'usage du destinataire. Il ne constitue ni une offre ni une recommandation en vue de l'achat ou de la vente d'instruments financiers ou de services bancaires et ne saurait délier le destinataire de la nécessité de former son propre jugement. Il est en particulier recommandé à ce dernier d'examiner ces informations, le cas échéant avec l'aide d'un conseiller, sous l'angle de la compatibilité avec ses ressources personnelles et celles des conséquences juridiques, réglementaires, fiscales, etc. La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit préalable du CS est interdite. Il est expressément stipulé que ce document ne s'adresse pas aux personnes soumises à une législation leur interdisant l'accès à de telles informations du fait de leur nationalité ou de leur domicile. Par ailleurs, il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ce document ou une copie de celui-ci aux Etats-Unis ou de le remettre à une personne US. Tout placement comporte des risques, en particulier des risques de fluctuation des valeurs et des rendements. Il est à noter que les rendements historiques et les scénarios de marché financier ne constituent aucune garantie de résultats futurs. En outre, les monnaies étrangères sont exposées au risque de dépréciation par rapport à la monnaie de référence de l'investisseur. Les performances historiques et les scénarios de marché financier ne constituent aucune garantie de résultats courants ou futurs. Les indications des rendements ne considèrent pas les commissions et frais appliqués lors de la souscription ou du rachat. En outre, il ne peut pas être garanti que la performance de l'indice de référence sera totalisée ou excédée. Credit Suisse Institutional Funds (CSIF) sont des fonds à compartiments multiples de droit suisse de la catégorie «Autres fonds en placements traditionnels» destinés aux investisseurs qualifiés. Il est expressément stipulé que le présent document ne s'adresse pas aux particuliers ou aux personnes auxquelles il est interdit d'accéder à de telles informations. Le contrat de fonds de placement peut prévoir en outre des restrictions supplémentaires relatives aux investisseurs pour certains sous-fonds ou pour certaines classes de parts. Le contrat de fonds et le rapport annuel sont disponibles gratuitement auprès de Credit Suisse Asset Management Funds AG, Zurich, et de toutes les banques de Credit Suisse AG en Suisse. Copyright © 2011 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.